



DESCRIPTION DE LA REPRISE DU FONCTIONNEMENT NORMAL DU CENTRE LGBTI+ LYON

1 30 SEPTEMBRE 2021 : RAPPEL DES REGLES GENERALES DU PROTOCOLE SANITAIRE

La levée des restrictions n'implique pas la fin des gestes barrières, qui devront continuer de s'appliquer.

Bien que nous retrouvions progressivement un fonctionnement normal du centre, le protocole sanitaire suivant restera valable jusqu'à nouvel ordre :

- Rester chez soi en cas de symptômes.
- Se laver les mains très régulièrement.
- Gel Hydroalcoolique à disposition à l'entrée du centre.
- **Le port du masque est systématique et obligatoire dans tous les espaces intérieurs.**
- Dans toutes les pièces, il est recommandé de faire respecter la distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter après usage. Éviter de se toucher le visage.
- Il est recommandé d'aérer régulièrement (toutes les 3 heures) pendant au moins 15 minutes.
- Vous devez assurer la désinfection des espaces communs après utilisation (poignées de portes, tables, chaises, interrupteurs, toilettes...)

2 REGLES VALABLES A COMPTER DU 13 AOUT 2021 DANS LE CAS DU **CONTROLE DES PASS SANITAIRES** SYSTEMATIQUE DE TOUTES LES PERSONNES **DE PLUS DE 12 ANS** PRESENTES DANS LE LOCAL

Le port du masque systématique est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans tous les espaces intérieurs (sauf pour les activités sportives).

Il ne faut pas contrôler les pass sanitaires des personnes âgées de moins de 12 ans

Toutes les activités sont autorisées sans aucune exception :

- **Activité sportive en intérieur**
- **Projection de films**
- **Bar en intérieur ou en extérieur, consommation de boissons (voir le document joint du protocole HCR)**
- **Soirées dansantes avec jauge de 75 % soit 133 personnes**
- **Représentation de Cabaret**
- **Représentation de Théâtre**
- **Réalisation ou consommation de repas ou de denrées alimentaires (voir le document joint du protocole HCR)**
- **Entretiens individuels**
- **Réunions en présentiel dans le local**
- **Bibliothèque, centre de documentation et de consultation d'archives**
- **Expositions**
- **Répétition de Théâtre**
- **Cours de Danse**
- **Manifestation en plein air Festive**

(100 % de la capacité d'accueil maximum- 178 personnes réparties dans l'ensemble du local sauf pour les soirées dansantes).

Nous vous demandons d'éviter une trop grande concentration au rez-de-chaussée du Centre.

Le respect des consignes sanitaires et la distanciation physique (§1) doivent être respectés le plus possible.

3 COMMENT PROCEDER AU CONTROLE DES PASS SANITAIRES

Pour pouvoir contrôler le pass sanitaire d'une personne **(12 ans et plus)**, il suffit de télécharger sur votre smartphone l'application officielle « Tous Anti Covid Vérif »

Les associations, commissions ou groupe de travail qui organisent des activités dans les locaux du Centre LGBT+ Lyon doivent désigner la ou les personnes qui procéderont à ces contrôles. Un affichage « **Pass sanitaire obligatoire et masque obligatoire** » devra être collé sur la porte d'entrée du local.

Si vous organisez une des activités autorisées sans contrôles des pass sanitaire (moins de 49 personnes), Un affichage « **Masque obligatoire** » devra être collé sur la porte d'entrée du local. Si vous êtes plusieurs entités à utiliser le local en même temps, nous vous prions de vous mettre d'accord entre vous dans le dialogue et la concertation.

Si vous arrivez dans le local pour organiser une des activités pour laquelle le contrôle du pass sanitaire est obligatoire, nous vous demandons de contrôler systématiquement les pass sanitaires de toutes les personnes présentes dans le local avant de commencer votre activité.

4 REGLES VALABLES A COMPTER DU 13 AOUT 2021 DANS LE CAS DU NON CONTROLE DES PASS SANITAIRES

Le port du masque systématique est **obligatoire pour toutes les personnes** présentes dans tous les espaces intérieurs.

Les activités ci-dessous sont **TOTALEMENT INTERDITES** :

- **Projection de films**
- **Bar en intérieur ou en extérieur (voir le document joint du protocole HCR)**
- **Soirées dansantes avec jauge de 75 % soit 133 personnes**
- **Représentation de Cabaret**
- **Représentation de Théâtre**
- **Démonstration ou représentation de Danses**
- **Réalisation ou consommation de repas (voir le document joint du protocole HCR)**

Dans le cas où il y aurait moins de 49 personnes dans l'ensemble du local, les activités ci-dessous sont autorisées :

- **Entretiens individuels**
- **Réunions en présentiel dans le local**
- **Bibliothèque, centre de documentation et de consultation d'archives**
- **Expositions**
- **Répétition de Théâtre**
- **Cours de Danse**
- **Manifestation en plein air Festive**
- **Activité sportive en intérieur**

Attention : A partir du moment où 50 personnes ou plus sont présentes à l'intérieur du local, il devient obligatoire de procéder au contrôle des pass sanitaires de toutes les personnes présentes dans le local.

5 CONSIGNES PARTICULIERES

Le local peut être utilisé par les associations si elles se sentent en capacité de faire respecter RIGOREUSEMENT les règles énoncées ci-dessus. Nous ne voulons pas brider la reprise de fonctionnement des associations. Mais s'il est constaté qu'une association ne respecte pas ces règles, ses permanences seront suspendues le temps de la validité des règles de la préfecture.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun et chacune d'entre vous pour que nous ne subissions pas de fermeture administrative.

Si la situation sanitaire évolue, si nous recevons des consignes nouvelles sur le protocole, les règles énoncées ci-avant pourraient être amenées à évoluer et nous vous en informerons dès que possible. Nous vous remercions de faire passer toutes ces informations à toutes et tous vos membres.

6 BAR ET RESTAURATION

Seules les personnes ayant une place assise peuvent consommer. **La consommation débout n'est pas autorisée. Voir le protocole HCR**